

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2005/2569(RSP) Procédure terminée
Résolution en vue de la réussite du sommet UE/États-Unis du 20 juin 2005 à Washington DC	
Sujet 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés	
Zone géographique États-Unis	

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
08/06/2005	Débat en plénière		
09/06/2005	Résultat du vote au parlement		
09/06/2005	Décision du Parlement	T6-0238/2005	Résumé
09/06/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2569(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0350/2005	08/06/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0352/2005	08/06/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0354/2005	08/06/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0357/2005	08/06/2005	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0350/2005	08/06/2005		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0238/2005 JO C 124 25.05.2006, p.	09/06/2005	EP	Résumé

Résolution en vue de la réussite du sommet UE/États-Unis du 20 juin 2005 à Washington DC

À la veille du Sommet Union européenne - États-Unis, qui aura lieu le 20 juin 2005 à Washington, le Parlement a fait part de sa vision des relations transatlantiques en adoptant une résolution sur la question, à la suite d'un débat avec la Commission et le Conseil.

Dans cette résolution, le Parlement accueille chaleureusement l'amélioration du climat des relations transatlantiques. Le prochain Sommet devrait permettre de donner une impulsion nouvelle à ces relations en lançant un Accord de partenariat transatlantique opérationnel dès 2007. À cet égard, le Parlement critique le manque de courage de la communication de la Commission sur l'évolution du Partenariat. Pour ce dernier, le Partenariat devra établir une "communauté d'action" transatlantique pour la coopération aux niveaux régional et mondial et répondre aux défis par une action commune. Les actions communes devraient notamment porter sur la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde, le processus de paix au Proche-Orient, la lutte contre le terrorisme ou la réforme des Nations unies. Le dialogue est d'autant plus important que les désaccords sont grands (ex. : Guantanamo).

La coopération doit aussi porter sur les questions économiques et commerciales. Si la résolution n'évoque pas le différend entre Airbus et Boeing, le Président en exercice du Conseil, M. Nicolas SCHMIT, a exprimé, lors du débat, son espoir de voir cette question réglée lors du Sommet. Ainsi, une décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne serait pas nécessaire. De son côté, le Commissaire Joe BORG a regretté que les États-Unis aient décidé de demander l'ouverture d'une procédure formelle devant l'OMC.

Enfin, les relations entre le Parlement européen et le Congrès américain devraient être renforcées. C'est pourquoi, le Parlement réitère sa demande de création d'une Assemblée transatlantique à la place de l'actuel Dialogue des Législateurs.